



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 4 MARS 2025 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 635-2025 RELATIF A LA CREATION D'UNE RESERVE FINANCIERE POUR LES DEPENSES DES SERVICES D'EVALUATION, D'EQUILIBRATION ET DE MAINTIEN D'INVENTAIRE DU RÔLE

**Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement ci-dessus
mentionné, avis public est donné de ce qui suit :**

1. Adoption du projet de Règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 février 2025, le conseil a adopté, par résolution, le projet de Règlement numéro 635-2025 relatif à la création d'une réserve financière pour les dépenses des services d'évaluation, d'équilibrage ET de maintien d'inventaire du rôle.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément au Code municipal du Québec et la Loi sur la fiscalité municipale, une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi, 4 mars 2025 à 19 h 15 à la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot. Au cours de l'assemblée publique, l'objet du projet de Règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer pourront le faire.

3. Objet du projet de règlement

Ce projet de Règlement a pour objet de créer une réserve financière pour le financement des dépenses relatives aux travaux de maintien d'inventaire aux neuf (9) ans et d'équilibrage du rôle d'évaluation aux trois (3) ans.

4. Consultation du projet de Règlement

Le projet de Règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Administration municipale / Règlements municipaux. Il peut également être consulté, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de Règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 5^e jour du mois de février 2025.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière